



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 septembre 2026

Convocation du : 24 septembre 2026

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUCE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jennifer DELPORTE pouvoir à Céline LOGEZ, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Michel PLOUY

ABSENTS :

Maxime MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nabil YAHYA

DE26_164

FINANCES
DROITS DE PARTICIPATION NUIT DU JAZZ 2026

Autorisation - Approbation

Redevenue un événement incontournable de la vie culturelle armentéroise, la Nuit du Jazz est portée conjointement par la direction de la culture et la direction du développement économique, en partenariat avec l'association Jazz en Nord.

Depuis son retour en 2023, elle offre au public des concerts financés par la Ville, programmés principalement chez des commerçants.

Cafetiers et restaurateurs sont invités chaque année à se joindre à l'événement à travers un appel à participation très large. Au titre du partenariat ainsi établi, des droits de participation sont demandés afin de contribuer à minima au financement du concert accueilli, encaissés par le moyen de la régie « Droits de place ».

Cette participation, comme l'année dernière, est fixée à 150€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De valider la reconduction du montant des droits de participation à hauteur de 150€ par commerçant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Nabil YAHYA
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS